

Contractuel à temps partiel

Par Chris 61

Bonjour, je suis contractuelle dans la fonction publique hospitalière en Ehpad. J'ai des contrats de trois mois qui sont renouvelés régulièrement depuis un an, je suis à 75 % or depuis mes derniers contrats on me fait largement travailler plus que mon 75 % prétextant une annualisation et le fait que je récupérerai mes heures plus tard. Sauf que lorsque je me renseigne, je vois que l'annualisation n'est pas possible pour les contrats courts qu'en pensez-vous ? Je précise que j'ai un cumul d'heures sur les deux derniers contrats.